

qu'une intervention chirurgicale est possible ou non.

I. Traitement palliatif — Réservé aux cas inopérables et à ceux où le malade refuse toute intervention radicale, il se borne à soutenir les forces et à atténuer les symptômes pénibles. La *dyspnée* n'est soulagée que par la *trachéotomie précoce* pratiquée aussi bas que possible. Pour éviter toute irritation, on ne touchera pas sans nécessité à la canule externe. Des hémorragies peuvent tenir à une canule trop longue qui devra alors être raccourcie. D'autres, par contre, liées aux progrès du néoplasme vers la trachée, réclament l'usage d'une canule plus longue ou souple en caoutchouc rouge. La trachéotomie assure une survie moyenne de 17 mois.

Les douleurs cèdent plus ou moins : à la *morphine*, aux insufflations de *coïcaine*, de *stovaine* ou d'*orthoforme*, à l'ingestion d'*antipyrine* en solution concentrée (30, 40, 50 p. 100. Neumann). Pour modérer la *dysphagie*, on applique, 1/2 heure avant les repas, les mêmes topiques calmants, ou on fait des *piqûres de morphine* dans la région du cou (M. Boulay). En certains cas, force est de recourir aux *lavements alimentaires* ou au *gavage* avec une sonde qui sera laissée à demeure (passée par le nez) si son introduction entraîne de trop vives douleurs. Quand les hémorragies viennent de bourgeons cancéreux voisins de la plaie trachéale, elles cèdent soit à l'ablation de ceux-ci (s'ils sont pédiculés) par l'anse galvanique, soit à des attouchements avec la *ferripyrrine*, l'*eau oxygénée* ou l'*adrénaline* (1 p. 1000). Les pulvérisations de *chloral* (sol. 1 p. 100) corrigent la suppuration et la fétidité.

II. Traitement chirurgical. — Comme pour tout cancer, le succès durable dépend de la précocité de l'intervention; mais ici, la phase opératoire est longue, car longtemps les lésions restent locales et les ganglions indemnes. Cependant, on n'opérera que les cancers superficiels et circonscrits. L'extirpation se fait par voie buccale ou par une incision cervicale.

L'*ablation par les voies naturelles* (Fränkel) s'opère au moyen de curettes

et de pinces à emporte-pièce. Elle ne s'adresse qu'aux cas où tous les tissus malades lui sont accessibles. L'*ablation par incision cervicale* (sous-hyoidienne, transversale, ou plus souvent médiane et verticale), permettant d'enlever plus sûrement toutes les parties envahies, est presque toujours la méthode de choix. Suivant l'étendue des lésions, l'opération tantôt est limitée aux parties molles et ne comporte qu'une légère mutilation, tantôt intéresse une part des cartilages, ce qui laisse souvent encore subsister la phonation (voix faible), grâce à des brides cicatricielles suppléant les cordes vocales. La *laryngotomie* entraîne une mortalité de 9 à 14 p. 100, mais il n'est pas rare d'observer, à sa suite, une survie de 3 ans et plus (8 à 14 p. 100). Il est encore des cas où l'étendue des lésions impose une opération plus large, l'*ablation totale du larynx*; mais la gravité en est telle (mortalité 44 p. 100) qu'on y recourt très rarement, d'autant que la survie qui succède aux cas favorables n'est guère supérieure à celle qui suit la trachéotomie.

Cancer du pancréas. — Contre cette affection le médecin est bien désarmé. Les principales indications sont de remédier au défaut de suc pancréatique et de rétablir le cours de la bile. Pour remplir la première Gilbert et Carnot préconisent l'*extrait aqueux puis desséché de pancréas de porc*. Pour combattre l'ictère Terrier conseille la *cholécystentérostomie* qui, cependant, ne paraît pas prolonger beaucoup la survie. Richardière et P. Carnot proposent d'établir une simple fistule biliaire cutanée et de suppléer, par des *pilules de bile desséchée*, à l'absence de ce liquide dans l'intestin.

Cancer du poulmon. — Qu'il soit *primitif* ou *secondaire* (au cancer du sein, le plus souvent), le cancer du poulmon et de la plèvre se traduit par un certain nombre de symptômes hautement douloureux que longtemps le médecin peut soulager. S'il est à peu près impuissant contre les compressions veineuses et les œdèmes qu'elles comportent, il peut opposer aux pseudo-névralgies (par com-

pression nerveuse) les ressources de la médication analgésique soit externe (pulvérisations de *chlorure de méthyle*, *liniments gaïacolés*, *compresses chloroformées*, etc.), soit interne (*quinine*, *pyramidon*, *actanilide*, *phénacétine*, etc.); le *bichlorhydrate de quinine*, spécialement en injections hypodermiques, combat en même temps la douleur et le processus néoplasique (Jaboulay). La *dyspnée* et la *toux* sont surtout justiciables des préparations de *morphine*, de *dionine* et d'*héroïne*, des inhalations d'*oxygène*. Une certaine période arrive même où les *injections de chlorhydrate de morphine* restent le principal remède à opposer aux symptômes pénibles et le seul capable, avec l'aide des hypnotiques (*sulfonal*, *trional*, *hypnal*, *véronal*), de procurer un peu de calme au malade. On ne craindra pas alors de forcer les doses. Des hémoptysies surviennent quelquefois qui seront combattues par les *ventouses*, la *sinapisation* énergique, les *piqûres d'ergotine* ou le *chlorure de calcium*; celles du début, dues à des poussées congestives périnéoplasiques, sont du reste les seules curables, les hémoptysies tardives traduisant la destruction des gros vaisseaux par le néoplasme. Quoique la thoracentèse opposée à la pleurésie cancéreuse soit suivie d'un retour rapide de l'épanchement (hémorrhagique) qui n'est pas sans affaiblir le malade, on ne saurait refuser à celui-ci le bien-être passager qui succède à la ponction. On recourra donc à des aspirations partielles, n'enlevant que le trop-plein de la plèvre, chaque fois que la *dyspnée* intolérable l'exigera.

Afin de prévenir les infections secondaires, on entourera, en outre, la peau et les muqueuses de constants *soins d'asepsie*. Il importe aussi de soutenir, le plus longtemps possible, les forces du malade par une alimentation appropriée à son état, ainsi que par les agents de la médication tonique : *caféine*, *strychnine*, *glycérophosphates*, *arrhéna*, etc. La compression du pneumogastrique et du sympathique exige également parfois l'intervention des cardiotoniques : *strophanthus*, *sparteine*, etc.

Cancer du rein. — Les tumeurs malignes du rein (épithéliome, carcinome, sarcome) sont justiciables de la *néphrectomie par voie lombaire* ou *transpéritonéale* (bien plus grave), suivant leur volume. Précoce et large, l'opération est quelquefois *curative*; bien plus souvent, elle n'est que *palliative*, mettant momentanément terme aux douleurs et aux hématuries, jusqu'à la récurrence fatale. Quand l'intervention chirurgicale est impossible, le *traitement médical* se bornera à combattre la douleur, les hématuries et l'anémie qui en résultent. Contre les douleurs la *morphine* est l'arme la plus précieuse; les hématuries seront traitées par les moyens habituels (V. HÉMATURIES). A l'anémie on opposera une alimentation réparatrice et l'usage des préparations arsenicales (*codylate de soude*, *arrhéna*) qui même auraient une valeur curative, quand la tumeur est de nature lymphadénique.

Canet (Onguent). — Voir ONGUENT.

Canigou (Sanatorium du). — A Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Altitude 750 m. Temp. moy. : hiver 6°, printemps 14°, été 19°, automne 8°. Cure d'air, en forêt l'été, sous des vérandas l'hiver.

Cannabine — Voir CHANVRE INDIEN.

Cannelle de Ceylan. — *Cinnamomum zeylanicum* (Lauracées). On utilise l'écorce contenant une essence composée d'*aldéhyde cinnamique* (60 à 70 p. 100), d'une petite quantité d'*eugénol*, de *phellandrene* et de *safrol*.

Effets physiol. et tox. — Très irritante, cette essence est peu toxique, agissant d'abord comme stimulant de la force musculaire, des battements cardiaques, de la respiration, des sécrétions et même du péristaltisme intestinal (convulsions à doses massives), elle entraîne, secondairement, de la dépression et de la somnolence.

Prop. thérap., indicat. — Stimulant des centres nerveux, opposé au collapsus, aux tendances syncopales; tonique digestif. Fait partie de la potion de Todd, de l'élixir de Garus, de l'alcoolat de mélisse, etc.

Formes pharmac., doses. — Poudre, 50 centigr. à 2 gr.; eau distillée, 10 à 60 gr. en potion; teinture, 10 gr. en potion.

Potion cordiale :

Teinture de girofle 40 gr.
Rhum vieux 100 —
Sirop simple 60 —
Hydrolat de cannelle 90 —

A prendre en deux ou trois fois dans la journée.

Cachets :

Poudre de cannelle 40 centigr.
— de girofle 20 —
— de muscade 10 —

Cachet à prendre une heure après le repas (fermentations gastro-intestinales).

Cannes. — Station climaterique de la Riviera (Alpes-Maritimes), climat maritime, abrité des vents du Nord par la montagne, plus éventée cependant que Menton; la poussière et les brusques variations thermiques la rendent moins propre aux tuberculeux qu'aux pré-tuberculeux et aux convalescents, à titre tonique. Les névropathes congestifs préféreront le Cannet, à 3 km dans les terres.

Canquoin (Pâte de). — Voir ZINC (CHLORURE DE).

Cantharides (*Lytta vesicatoria*). — Coléoptères d'un beau vert métallique, à reflets cuivrés, longs de 15 à 20 mm, vivant surtout en Italie et en Espagne; odeur forte, rappelant celle de la souris; renferment une huile verte non vésicante et un principe vésicant la *cantharidine* (Voir plus bas), source des accidents toxiques dus au *vésicatoire* (v. c. m.).

Prop. thérap., indicat. — Servent à la préparation des *vésicatoires*, des *mouches de Milan* (emplâtres vésicants), du *vésicatoire liquide*; la *teinture* est usitée comme irritant local contre les alopecies peladiques et autres, son usage interne est à déconseiller.

Formes pharmac., doses. — L'*emplâtre vésicatoire* contenant 1/4 ou 1/3 (*vésicatoire anglais*) de son poids de poudre

de cantharides sert à préparer le sparadrap vésicant (Voir VÉSICATOIRE). *Teinture* (usage externe seulement), 10 à 20 gr. en mixtures, pommades, etc.

Mixture excitante (Pelade) :

Chloroforme 15 gr.
Alcoolat de Fioravanti. }
Teinture de cantharides. } āā 5 —
Teinture d'iode. }
Acide acétique cristallisable 5 à 10 —

Friction le matin, après savonnage de la tête (Besnier).

Mixture excitante contre la pelade :

Teinture de cantharides. }
Chloroforme } āā 10 gr.
Teinture de Baumé. }
Alcoolat de Fioravanti. }

Pour frictions sur les parties malades (Besnier).

Cantharidine. — *Caract. phys. et chim.* — Anhydride de l'acide cantharidique; substance cristalline très peu soluble dans l'eau et l'alcool froid, plus soluble dans l'alcool bouillant, le chloroforme et l'éther; les cantharidates sont solubles.

Effets physiol. et tox. — Localement, rubéfaction, vésication ou spaccèle de la peau, suivant la durée de l'application. La rougeur s'accompagne de prurit, de picotement ou même de douleur vraie; le soulèvement de l'épiderme (ampoule) tient à la filtration de sérosité à travers les réseaux capillaires dilatés par dermite exsudative. La cantharidine provoque, quand elle passe dans le sang, des signes d'irritation intense des voies urinaires (rein, uretère, vessie, urèthre) qui l'éliminent: urines rares, foncées, hématuriques, albumineuses (néphrite diffuse avec glomérulite), ténésme vésical (cystite purulente), érections douloureuses; à plus hautes doses, apparaissent du gonflement des voies salivaires, des vomissements muco-sanguinolents et de la diarrhée. Les cas mortels comportent des troubles cardio-pulmonaires, et de l'hyperthermie aboutissant au collapsus ou aux convulsions asphyxiques.

Prop. et empl. thérap. — Dangereux à l'intérieur; sert seulement à préparer les toiles et papiers vésicants, les cantharidates.

Capillaire. — Deux sortes: Capillaire du Canada, *Adiantum pedatum*, et Capillaire de Montpellier, *Adiantum Capillus Veneris* (Fougères); fait partie des espèces béchiques. La plante entière est employée, comme pectoral, en infusion (10 p. 1000) ou en sirop (30 à 80 gr.) dans les potions prescrites contre la toux.

Capsules surrénales. — Voir ADRÉNALINE.

Capsules. — Les *capsules* ou *capsulines* sont des enveloppes ovoïdes en gélatine pouvant contenir de 10 à 50 centigr. et plus de substance médicamenteuse (poudre ou, plus souvent, liquide soit huileux soit volatil, de goût ou d'odeur peu tolérables). Le nom de *perles* est réservé à la forme sphérique. Il importe que la paroi des capsules soit souple, aisément digestible, et que leur contenu (dont on doit spécifier le dosage) ne soit pas de nature à dissoudre la gélatine.

Capvern. — Bourg des Hautes-Pyrénées, station du chemin de fer entre Tarbes et Lannemezan. Altitude 560 m. Eaux thermales (21° 8-24°), sulfatées et bicarbonatées-calciques, légèrement sulfatées-sodiques et magnésiennes. Utilisées sous forme de bains, douches, boisson.

Principales indications. — Affections de l'appareil génito-urinaire, affections de l'appareil digestif et de ses annexes, diathèse urique.

Carabaña. — Espagne, province de Madrid. Eaux froides, sulfatées-mixtes, sodiques et magnésiennes (100 gr. SO⁴Na²; 3 gr. SO⁴Mg; 1 gr. 60 NaCl par litre) légèrement chlorurées-sodiques-magnésiques-calciques. Exportées et très employées comme eaux purgatives; dose habituelle: un verre à bordeaux.

Carbonates. — Voir LES BASES.

Carbone (Sulfure de). — *Caract. phys. et chim.* — Liquide incolore très dense (1,27), très mobile, à odeur de chloroforme (s'il est pur), devenant fétide à l'air, inflammable, pouvant former avec l'air un mélange détonant; dissol-

vant les cires, les graisses; peu soluble dans l'eau (2,5 p. 1000).

Effets physiol. et tox. — *Localement*, action rubéfiante énergique, très douloureuse; en pulvérisations, analgésique par réfrigération; injecté sous la peau, provoque des eschares; attaque les hématies. *En inhalations*, se montre hypno-anesthésique faible, mais très toxique s'il est impur. *A l'intérieur*, peu toxique s'il est pur, éliminé surtout par les poumons. *L'intoxication chronique* (par inhalation, dans l'industrie du caoutchouc) comporte une phase d'excitation (céphalée, vertiges, myalgies, agitation loquace, insomnie, éréthisme génital), puis une phase dépressive (anorexie, vomissements, troubles visuels et auditifs, analgésie ou hyperesthésie, paralysies, amnésie, mélancolie, impuissance) aboutissant à la cachexie. Très rare, *l'intoxication aiguë* se traduit, après des signes d'ivresse, par un coma avec hypothermie.

Prop. thérap., indicat. — La solution aqueuse (*eau sulfo-carbonée saturée*) est un puissant antiseptique, dont l'usage continu désodorise et aseptise les fèces. Indiquée dans la fièvre typhoïde (Dujardin-Beaumetz, Sapelier), les diarrhées putrides, la stase gastrique avec fermentations.

Formes pharmac., doses. — *Eau sulfo-carbonée saturée*: 5 à 15 cuillerées à soupe par jour. Lavement gazeux (acide carbonique chargé de vapeurs de sulfure de carbone).

Solution aqueuse :

Sulfure de carbone pur 10 gr.
Eau distillée 500 —
Essence de menthe V gouttes.

Agiter et laisser reposer, avant l'usage; 5 à 15 cuillerées à soupe par jour, dans un demi-verre d'eau rougie ou de lait.

Mixture (à prendre par gouttes) :

Sulfure de carbone 10 gr.
Alcoolat de menthe 90 —

V à X gouttes trois fois par jour, dans du lait.

Carbonique (Acide). — *Caract.*

phys. et chim. — Gaz incolore, inodore, de saveur piquante, plus dense que l'air (D. 1,529) soluble dans son poids d'eau à froid, liquéfiable et solidifiable par compression et refroidissement.

Effets physiol. et tox. — *Localement*, provoque sur le tégument des picotements, de la rougeur et une anesthésie plus ou moins marquée (surtout sur les muqueuses). *En inhalations*, produit d'abord une accélération de la respiration avec hypertension artérielle, puis une respiration plus lente et plus faible avec hypotension. En l'absence d'oxygène, la phase d'excitation, très fugace, est suivie de paralysie et d'asphyxie. Un mélange titré d'oxygène (20 p. 100), d'azote (35 p. 100) et d'acide carbonique (45 p. 100), provoque non l'asphyxie, mais l'anesthésie générale avec respiration ralentie. L'ingestion d'eau chargée d'acide carbonique excite l'appétit et la sécrétion gastrique; après une sensation de chaleur, elle anesthésie la muqueuse de l'estomac. A trop haute dose, elle amène le tympanisme de l'organe, du vertige et des éructations.

Prop. therap., indicat. — Employé en *inhalations* contre la coqueluche, la dyspnée des tuberculeux (2 à 4 litres, 1 à 2 fois par jour, Weill). Plus souvent utilisé sous forme d'*eaux gazeuses*, soit en lavages, dans les angines (avec un siphon muni d'un tube), soit ingérées, pour calmer les vomissements, la gastralgie, ou contre la gravelle phosphatique (ne pas ajouter de jus de citron qui rendrait l'urine alcaline). C'est à l'acide carbonique qu'il dégage dans l'estomac que le bicarbonate de soude doit une part de ses effets. Les *bains carbon gazeux*, naturels ou artificiels, ont été vantés comme cardiotoniques et régulateurs de la tension artérielle (contre l'hypertension).

Potion de Rivière :

N° 1. *Potion alcaline :*

Bicarbonate de potasse . . . 2 gr.
Eau distillée 50 —
Sirop de sucre 15 —

N° 2. *Potion acide :*

Acide citrique 2 gr.
Eau distillée 50 —
Sirop de limon 15 —

Donner, successivement, une cuillerée de la potion n° 1 et, aussitôt après, une cuillerée de la potion n° 2.

Carbure de calcium. — Voir CALCIUM.

Carmes (Eau de mélisse des). — Voir MÉLISSÉ.

Carragaheen. — *Fucus crispus* (Floridées). Algue contenant jusqu'à 80 p. 100 de mucilage; forme la base du *lait analeptique de Thodanter* obtenu par ébullition, dans 1 litre de lait, pendant 10 minutes, de 5 gr. de carragaheen avec 5 gr. de cannelle et 30 gr. de sucre (passer sur une étamine); préparation efficace comme béchique.

Carvi. — *Carum Carvi* (Ombellifères). Le fruit contient (comme celui de l'anis, du fenouil, etc.) une huile essentielle.

Prop. et empl. therap. — Employé comme stomachique, sous forme de *poudre* (2 à 4 gr. en cachets) ou d'*essence* (X à XV gouttes).

Cascara sagrada. — *Rhamnus Purshiana* (Rhamnacées). — Arbuste des côtes nord du Pacifique, dont on utilise l'écorce comme laxatif ou comme purgatif.

Effets physiol. et tox. — Poudre: laxative aux doses de 15 à 25 centigr.; 50 à 75 centigr. de poudre provoquent, après 5 à 6 heures, 2 ou 3 selles. Drastique à dose massive (5 à 8 gr.); les petites doses agissent, sans coliques ni nausées, soit sur les fibres lisses de l'intestin, soit sur la sécrétion biliaire.

Prop. therap., indicat. — Indiqué surtout contre la constipation habituelle. Son usage prolongé amènerait l'hyperacidité gastrique (Hayem).

Formes pharmac., doses. — *Poudre*: 25 centigr. (dose laxative), à 1 gr., 1 gr. 50 (dose purgative) en cachets ou dragées; enfants, 2 à 3 centigr. par année d'âge. *Extrait fluide* (représentant son poids de l'écorce): XX à L gouttes; II à III par année d'âge chez l'enfant. *Teinture*, XXX à XL gouttes.

Cachets :

Poudre de cascara . . . 25 centigr.
Poudre de rhubarbe . . . 15 —
Magnésie calcinée . . . 10 —

Pour 1 cachet. Le soir, au coucher.

Élixir :

Extrait fluide de cascara . . 10 gr.
Sirop de nerprun 50 —
Vin de Lunel 100 —

Par cuillerées à soupe.

Pilules :

Poudre de cascara . . . 1 gr. 50
Conserve de roses . . . 80 centigr.
Diviser en 10 pilules. 1 à 3, le soir, au coucher.

Sirop (enfants) :

Extrait fluide de cascara . . 10 gr.
Sirop d'écorces d'oranges
amères 200 —

Par cuillerées à soupe.

Cascarille. — *Croton Eluteria* (Euphorbiacées). On utilise l'écorce, d'odeur agréable (due à l'essence de cascarille) et de saveur amère (cascarilline).

Prop. et empl. therap. — Stimulant eupeptique, non astringent, employé jadis contre le paludisme. A dose excessive, provoque des vomissements et de la céphalée.

Formes pharmac., doses. — *Infusion*, 5 à 10 p. 1000. *Poudre*, 1 à 2 gr. en cachets. *Teinture*, 5 à 20 gr. en potion, élixir.

Cascarine. — *Caract. phys. et chim.* — Aiguilles cristallines prismatiques jaune-orangé, isolées par Leprince de l'écorce de cascara sagrada. Pour certains auteurs, produit mal défini, représentant l'ensemble des glucosides contenus dans le cascara.

Prop. therap., doses. — Laxatif opposé à la constipation habituelle; 10 à 30 centigr. par jour, en pilules ou élixir. Très inférieur à l'emploi de la poudre de cascara *en nature*.

Caséinate d'argent. — Voir ARGENT.

Caséine. — *Caract. phys. et chim.* — Un des éléments albuminoïdes du lait; poudre jaunâtre, insipide, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'ammoniaque et les alcalis étendus.

Prop. et empl. therap. — Utilisée, par

Unna, pour la préparation d'un vernis pouvant servir d'excipient à divers agents usités en dermothérapie (résorcine, soufre, ichthyol, pyrogallol, etc.), et offrant l'avantage de s'enlever par simple lavage.

Vernis à la caséine (Unna) :

Caséine 15 gr.
Soude 0 gr. 43
Glycérine 7 —
Vaseline 24 —
Salol 1 —
Eau 55 gr. 57

Émulsion d'huile de foie de morue (Léger) :

Caséine humide de 1 litre de lait.
Eau dist. de laur.-cerise } aa 100 gr.
Eau distillée simple . . }
Bicarbonate de soude . . . 5 —
Huile de foie de morue . . 500 —
Sirop de sucre 250 —
F. S. A.

Casse. — Fruit du *Cassia Fistula* (Légumineuses), arbre croissant en Égypte; consiste en une gousse, longue de 20 à 60 cm, large de 2 cm, cloisonnée en loges que remplit une pulpe noirâtre, de saveur douceâtre, un peu aigrelette.

Prop. therap., indicat. — La pulpe (contenant du sucre, de la gomme et un tannin spécial) est laxative aux doses de 5 à 8 gr., purgative (avec des coliques) aux doses de 50 à 60 gr.

Castéra-Verduzan. — Village du Gers, dans le vallon de l'Auloue, sur la route d'Auch à Condom, à 23 km d'Auch. Altitude 105 mètres. Deux sources thermales (23° 5); l'une (grande fontaine) est sulfurée-calcique et ferrugineuse; l'autre (petite fontaine), sulfatée-calcique. Utilisées sous forme de boisson, de bains, et quelquefois de douches.

Principales indications. — Affections de la peau et des muqueuses, scrofule. Le rapprochement d'une source ferrugineuse et d'une source sulfureuse, ainsi que l'analogie de composition chimique de ces eaux, rendent leurs applications fort analogues à celles de Cambo.

Castoréum. — Masse dure, brun foncé, brillante, d'odeur fétide, de saveur âcre et amère, sécrétée par les glan-

des annexes de l'appareil génital du *Castor fiber*, rongeur vivant au Canada et en Sibérie. Le castoréum contiendrait du phosphate de spermine.

Prop. et empl. therap. — Stimulant antispasmodique, succédané infidèle du musc et d'efficacité très discutée.

Formes pharmac., doses. — *Poudre*, 5 centigr. à 1 gr. 50 et plus, en pilules. *Teinture alcoolique ou étherée*, 2 à 5 gr. en potion.

Cataplasmes. — Les cataplasmes sont des topiques, de consistance pâteuse, destinés à entretenir sur la peau un pansement humide et émollient, chaud ou froid; on les prépare en diluant, dans l'eau chaude ou froide, de la farine de lin ou de la fécule. La masse ainsi obtenue est entourée de mousseline ou de tarlatane. Des feuilles de gaze ou d'ouate imbibées d'un mucilage de lin ou de *Fucus crispus*, permettent aussi d'improviser, par immersion dans l'eau chaude, un bon cataplasme aseptique. Du reste, le cataplasme sera souvent remplacé, avec avantage (surtout dans les dermatoses), par un carré de gaze stérilisée (en plusieurs doubles) imbibée d'eau bouillie, simple ou boriquée. La farine de graine de lin est sujette à fermenter, ce qui la rend fétide et rapidement irritante pour le tégument. Le cataplasme sinapisé se prépare en saupoudrant (au-dessous de la gaze) un cataplasme avec de la farine de moutarde; la température de celui-ci doit être inférieure à 50°, autrement la chaleur s'opposerait au développement de l'essence de moutarde.

Caustique de Filhos. — Mélange de potasse caustique (50 gr.) et de chaux vive (10 gr.) (Codex).

Caustique de Vienne. — Mélange de 50 gr. de potasse caustique et de 60 gr. de chaux vive.

Cauterets. — Petite ville des Hautes-Pyrénées, sur le gave de Cauterets, au pied de montagnes boisées, à 11 km de la station de Pierrefitte. On compte 22 sources thermales (30°-55°), sulfurées-sodiques, disséminées le long de la vallée sur une étendue de 3 km et à des altitudes variant de 950 à 1147 m., for-

mant trois groupes : 1° de l'Est ou du Nord; 2° de l'Ouest et du Centre; 3° du Midi. Les sources de La Raillère, parmi les plus importantes, constituent le groupe de l'Ouest. Les eaux de Cauterets, riches en silice, s'altèrent assez rapidement au contact de l'air, leurs sulfures se transformant en sulfites et hyposulfites. Leur minéralisation est constituée principalement par du monosulfure de sodium. Utilisées sous forme de : boisson, gargarismes, douches pharyngiennes, humages, irrigations, bains, douches. Eaux très excitantes, assez riches en gaz rares (*néon, argon, hélium*).

Principales indications. — Affections cutanées accidentelles ou liées à la diathèse herpétique, affections respiratoires, maladies de dénutrition, affections rhumatismales, affections syphilitiques, scrofule, lymphatisme.

Caux. — Station d'altitude (1100 m.) très fréquentée du canton de Vaud, au-dessus de Territet auquel elle est reliée par un funiculaire. Séjour convenant plutôt aux anémiques, aux neurasthéniques, aux convalescents qu'aux tuberculeux avérés. La cure se fait été comme hiver.

Caviar. — Aliment, très estimé des Russes, formé d'œufs d'esturgeons salés dans l'huile. Sa richesse en matières grasses et en lécithine en font un agent reconstituant puissant pouvant trouver son emploi chez les tuberculeux non fébriles qu'il convient de suralimenter. Il représente, dans une certaine mesure, un succédané de l'huile de foie de morue.

Cecropia obtusa (Ulmacées). — Les feuilles sont vantées par Gilbert et Carnot, comme cardiotoniques et diurétiques, soit en *cachets* (1 à 2 gr.), soit en *teinture alcoolique*, XXX gouttes par jour.

Cedrus Atlantica (Conifères). — Le bois de cet arbre renferme une huile essentielle d'odeur et de saveur agréables (insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles), dont les propriétés balsamiques sont utilisées dans le traitement de la blennorrhagie et des bronchites chroniques.

Formes pharmac., doses : 3 à 8 gr. en

capsules ou en solution dans l'huile de foie de morue.

Centaurée (Petite). — *Erythraea Centaurium* (Gentianacées). On utilise les sommités fleuries.

Prop. et empl. therap. — D'un usage populaire, comme stomachique laxatif, comme tonique, vermifuge et même fébrifuge.

Formes pharmac., doses. — *Infusion*, 10 p. 1000. *Poudre*, 1 à 10 gr. *Extrait*, 2 à 4 gr.

Céphalalgie. — Le mal de tête est un symptôme très banal, dont le traitement rationnel exige avant tout la notion précise de sa cause, tirée d'un examen clinique méthodique.

I. **Céphalalgies d'origine réflexe.** — Certaines céphalées (péri-orbitaires, accrues par efforts visuels) traduisent soit un *vice de réfraction* : myopie, hypermétropie ou astigmatisme, qui réclame le port de verres convenables, soit une *iritis* qui sera traitée par les moyens appropriés. En d'autres cas, le mal de tête tire son origine d'une *affection nasale* : rhinite aiguë ou subaiguë (soulagée par la *cocaïne*), ulcération de la pituitaire, déviation de la cloison, hypertrophie ou œdème du cornet moyen, hypertrophie du cornet inférieur, polypes, sinusite, végétations adénoïdes, qu'il faudra soigner. Ailleurs (douleur au vertex, à la nuque ou à l'occiput, exaspérée par les périodes menstruelles), c'est une *affection de l'utérus* (congestion, ulcération, déviation) qui est en cause et réclame une intervention.

II. **Céphalalgies d'origine nerveuse.** — Chez les neuro-arthritiques, les cholémiques, le mal de tête avec nausées et vomissements ressortit à la *migraine* (v. c. m.). En d'autres cas, l'évolution, les points douloureux dénotent une véritable *néuralgie du trijumeau* (Voir NÉURALGIE FACIALE). Ailleurs, l'examen permet de dépister la *neurasthénie* ou l'*hystérie*. La *céphalée neurasthénique* est tantôt congestive (après les repas; avec rougeur, battements, éblouissements) et justiciable du *bromhydrate de quinine* (40 centigr.), tantôt anémique (matinale, pâleur, vide dans la tête) et soulagée

par l'*acétate d'ammoniaque* (5 gr. dans un verre d'eau sucrée — Liégeois). La *céphalée hystérique* cède au traitement de la névrose, à la *suggestion*, directe ou déguisée (*souffle électrique*).

III. **Céphalalgies d'origine toxique.** — Elles sont d'une extrême fréquence. La *céphalée prodromique des infections*, observée surtout dans la fièvre typhoïde, la malaria, ressortit au traitement rationnel de ces pyrexies (*balnéation, antiseptie intestinale, quinine*). La *céphalée urémique* est justiciable du *régime lacté*, des *purgatifs drastiques*, parfois de la *saignée* ou de la *ponction lombaire*. La *céphalée de la constipation* relève du régime (peu de viande, légumes, fruits), des laxatifs, de l'antiseptie intestinale et hépatique (*calomel* à petites doses, *cholagogues, salicylate de soude, salophène*). Ailleurs, le mal de tête est entretenu par le *tabac*, l'*alcool*, l'*oxyde de carbone* qu'il faut supprimer pour le voir guérir.

IV. **Céphalalgies par compression.** — Le diagnostic en est souvent difficile (continuité, violence croissante, exacerbations nocturnes). S'agit-il d'une *tumeur cérébrale*, le traitement ne peut être que palliatif (Voir TUMEURS CÉRÉBRALES), à moins que la *syphilis* ne soit en cause (traitement spécifique); la *ponction lombaire* soulage pourtant quelquefois beaucoup. L'*abcès du cerveau* ressortit surtout à la chirurgie. Le mal de tête peut encore être directement lié à un *glaucome* (tension douloureuse du globe oculaire, cornée terne et insensible, pupille large et réagissant mal) qu'il serait grave de méconnaître (perte de la vue en quelques heures).

V. **Céphalalgies par anémie ou congestion cérébrale.** — L'*anémie cérébrale* dépend soit d'une anémie générale (*fer, arsenic, etc.*), soit d'une lésion aortique (*opium, morphine, nitrite d'amyle*) ou de l'artériosclérose cérébrale (Voir ARTÉRIOSCLÉROSE). La *congestion cérébrale* réclame un traitement un peu différent, suivant qu'elle est *active* (*applications froides* sur la tête, *sinapismes* aux membres inférieurs, *purgatifs drastiques, saignée* générale ou locale) ou *passive*

chez un cardiaque (*saignée, purgatifs drastiques, digitaline*).

VI. *Céphalalgies diathésiques*. — Certains maux de tête traduisent une dyscrasie, telle que le *diabète* (régime, etc.), la *goutte* (*colchique, alcalins, etc.*) ou le *rhumatisme* (*salicylates*) et sont justiciables du traitement de l'affection causale.

VII. *Céphalalgies infantiles*. — Les plus spéciales à cet âge sont la *céphalée de croissance* (repos musculaire, toniques, phosphate de chaux) et la *céphalée par surmenage intellectuel* (repos cérébral, aération, exercices physiques, hydrothérapie tiède); les autres, d'origine *digestive* (dyspepsie gastro-intestinale) *nerveuse* ou *diathésique* (ascendants goutteux ou arthritiques) rentrent dans les catégories précédentes. Nous ne parlons que pour mémoire de la *céphalée méningitique* (*balnéation chaude, ponctions lombaires*. Voir MÉNINGITES).

Cérat. — Mélange de cire (1/4) et d'huile d'amandes douces (3/4), de consistance crémeuse, employé jadis au pansement des plaies, pur ou comme excipient de divers médicaments par exemple, 10 gr. de sous-acétate de plomb pour 90, dans le *cérat de Goulard*. L'usage en est presque complètement délaissé.

Cereus grandiflora. — Voir CACTUS.

Cerfeuil. — *Chærophyllum Cerefolium* (Ombellifères).

Prop. et empl. thérap. — Les feuilles et les racines sont d'un usage populaire, en décoction (10 p. 1000) comme emménagogue et diurétique. Quelques variétés, comme *Chærophyllum bulbosum* (Cerfeuil bulbeux), *Ch. temulum* (Cerfeuil enivrant), *Ch. sylvestre* (Cerfeuil sauvage) sont capables de provoquer des phénomènes toxiques assez marqués.

Céréales. — Graines alimentaires, dont les principales sont : le *froment*, le *seigle*, l'*orge*, l'*avoine*, le *riz*, le *maïs* et le *sarrasin*; offrant, suivant les espèces, une richesse variable en hydrates de carbone (riz 77 p. 100), en graisses (maïs 4,6 p. 100), ou en albumine (froment 12,4 p. 100). Plusieurs d'entre elles servent à la fabrication du *pain* (v. c. m.) qui en tire sa valeur alibile et des *pâtes alimentaires* (mélange de farines et d'œufs) bien plus

digestibles. Les graines germées servent à la préparation de *farines diastasées* rendues plus assimilables par leur richesse en ferments. Springer recommande, chez les enfants et les convalescents, l'usage des *décoctions de céréales*, à cause de leur richesse en sels minéraux et de la présence de phosphore organique ou minéral. Pour les préparer, on fait bouillir 3 heures, dans 4 litres d'eau, 2 cuillerées à soupe de blé, orge, avoine, seigle et maïs, puis, après refroidissement, on passe le résidu (un litre) à travers un tamis fin (Voir BOUILLON DE LÉGUMES).

Cerises. — *Cerasus vulgaris* (Rosacées).

Prop. et empl. thérap. — Les fruits et les pédoncules (queues) sont utilisés, les premiers comme laxatifs, les seconds comme diurétiques.

Formes pharmac., doses. — *Fruits* en sirop; *pédoncules* en infusion 100 gr. p. 1000, ou sirop.

Cérium (Oxalate de). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre grisâtre, inodore, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther.

Prop. et empl. thérap. — Préconisé contre : les vomissements incoercibles de la grossesse, les crises gastriques hystériques ou tabétiques, la toux des phthisiques.

Formes pharmac., doses. — 5 à 20 centigr. en pilules.

Cérium (Valérianate de). — Mêmes indications et même mode d'emploi que l'oxalate.

Céruse. — Voir PLOMB.

Ceyssatite. — Terre d'infusoires, poudre inerte, siliceuse, très fine, servant d'excipient en dermatologie, pour la préparation de pâtes. (Usages analogues à ceux de l'oxyde de zinc, du talc, du kaolin, du bismuth, etc.)

Chabetout. — Village du Puy-de-Dôme, sur la rive gauche de la Couze, à 25 km d'Issoire et à 3 km d'Ardes. Altitude 710 m. Eaux froides (14°), bicarbonatées-sodiques et calciques. Utilisées en boisson, bains et douches.

Principales indications. — Affections gastro-intestinales, congestions hépatiques, affections scrofuleuses.

Challes. — Bourg de la Savoie, à 5 km de Chambéry. Altitude 290 m. Eaux froides (10°5), sulfurées et carbonatées-sodiques, bromurées et fortement iodurées (sulfuration de beaucoup supérieure à celle de toutes les eaux sulfureuses connues : 0,36 NaHS par litre). Utilisées surtout en boisson et constituant une médication interne d'une grande énergie. Remarquablement stables pourvu qu'elles soient soustraites à l'influence de l'air et constituant, par conséquent, une médication sulfureuse et iodée très active après leur transport loin de la source. On les emploie aussi en bains, douches, gargarismes et inhalations.

Principales indications. — Affections strumeuses, affections gastro-intestinales en relation avec l'herpétisme, affections des voies respiratoires et des muqueuses bronchique ou génito-urinaire.

Champignons (Intoxication par les). — Voir AMANITES.

Chancre induré. — Voir SYPHILIS.

Chancre mou. — Il est indiqué d'éteindre d'abord la virulence du chancre par les caustiques ou la chaleur, pour le panser ensuite comme une plaie simple. La cautérisation n'est possible que sur un chancre récent, unique, non compliqué de phimosis. Certains sièges (méat, urèthre, anus) la contre-indiquent. Les caustiques usuels sont : la pâte au *chlorure de zinc* (1/10 pour oxyde de zinc 9/10 et eau Q. S., Balzer), étalée sur un tampon d'ouate laissé 24 heures; le *nitrate d'argent* (solution à 3 p. 100 imbibant un tampon d'ouate laissé à demeure sur le chancre, Fournier), l'*acide phénique liquide* ou la *teinture d'iode* (attouchements quotidiens, Hoffmann). La *chaleur* (42°) éteint rapidement la virulence du bacille de Ducrey; aussi a-t-on opposé au chancre mou soit les *bains généraux prolongés* de 17 à 18 heures, à 37° ou 38° (Aubert de Lyon), souvent mal tolérés, soit les *bains locaux* de 10 à 20 minutes, répétés 2 à 3 fois par jour, avec de l'eau aussi chaude que possible, additionnée d'*acide phénique* (1 p. 100, Arnoz et Vignerot) ou de *permanganate de potasse* (solution teinte vin rouge,

Hoffmann), soit la *vapeur chaude* (à 100°), dont on règle la température en tenant le jet entre 4 et 8 cm du chancre (10 à 15 séances de 3 à 10 minutes, Maufanowsky), ou le *thermo-cautère* laissé un instant à 1/2 cm du chancre (1 ou 2 séances, Audry). Le *pansement* de choix est l'*iodoforme porphyrisé* auquel, si on en redoute l'odeur, on peut substituer : le *tannoforme*, l'*iodol*, le *xéroforme* ou l'*aristol*. Du reste, le chancre mou résiste peu aux antiseptiques (Sabouraud), dont l'efficacité est même suffisante quand la cautérisation est impossible. A cet égard l'*eau oxygénée* (3 p. 100) additionnée d'*acide chlorhydrique* (5 p. 1000) aurait une action spécifique sur le bacille de Ducrey (Brœse, Van Grœnsu). En tout cas, les pansements trouvent un utile adjuvant dans les *bains locaux*, indispensables s'il existe un *phimosis* (bains dans la solution de permanganate qui sera aussi injectée dans le sac préputial).

Le *bubon simple* cède souvent au seul repos et à des pansements humides chauds. Si la régression tarde, on fait, au point fluctuant, une incision de 5 mm perpendiculaire au pli inguinal, pour injecter, plusieurs fois, dans la poche de la *glycérine*, additionnée de 10 p. 100 d'*iodoforme*. Quand la suppuration persiste, on élargit l'incision et on bourre la cavité de *gaze iodoformée*; les cas rebelles sont soumis au *curetage*.

Le *bubon chancreux* (*chancre mou ganglionnaire*) doit être traité, comme le chancre, par les caustiques (*chlorure de zinc, acide phénique liquide*), la *chaleur* (*chauffage au thermo-cautère*) et les antiseptiques (*éther camphré* ou *iodoformé, gaze iodoformée, mèche imbibée d'eau oxygénée* [voir plus haut], etc.).

Les *chancres phagédéniques*, encore plus, sont justiciables des larges cautérisations avec les *pâtes au chlorure de zinc, le thermo* ou le *galvano-cautère*, à condition qu'on puisse, en une séance, atteindre toutes les anfractuosités de l'ulcère.

Chanvre indien. — *Cannabis indica* (Ulmacées-cannabées). N'est qu'une variété du chanvre de nos contrées. La partie active, oléo-résine appelée *charas*

(masses brunâtres, compactes, friables, de saveur faible, d'odeur rappelant celle de la plante), est surtout contenue dans les sommités fleuries récoltées un peu après la floraison. Le chanvre indien se trouve dans le commerce sous diverses formes : *haschich* des Arabes (extrait complexe), *gunjah* des Hindous, *bang*, *siddhi* ou *sabzi* des Hindous (feuilles sèches mélangées à quelques fruits). On connaît mal encore les principes actifs du chanvre indien dont on prétend avoir isolé plusieurs corps mal définis : *cannabène*, *cannabinol*, *cannabinone*, *cannabinine*, *cannabine tannique de Merck*, *cannabinone*, etc., dont les effets sont variables.

Effets physiol. et tox. — *A petites doses*, tendance au mouvement, euphorie, puis, surtout, ivresse spéciale avec exaltation extrême de la mémoire, de l'imagination (hallucinations démesurées, réalisation rêvée des idées favorites du sujet), ensuite période d'extase, puis de sommeil agréable ou coupé de cauchemars et suivi d'un réveil sans malaise ni fatigue. *A dose élevée*, ralentissement de la respiration, tachycardie, sécheresse bucco-pharyngée, hyperhidrose, vomissements (suivis de faim impérieuse), frémissements musculaires, refroidissement et fourmillements des membres inférieurs, somnolence, puis sommeil comateux. *A doses massives*, céphalalgie intense, palpitations un peu arythmiques avec hypertension artérielle et rougeur de la face; spasme laryngé pouvant aboutir à l'aphonie et suspendre la respiration; spasme pharyngo-œsophagien entravant la déglutition; contractions spasmodiques des muscles masticateurs-dilatation pupillaire d'origine centrale; accélération, puis ralentissement graduel de la respiration aboutissant à la mort. *L'intoxication chronique par le haschich* se traduit par une aboulie plus ou moins complète avec réduction ou abolition de la faculté d'attention; une apathie et un état mélancolique plus ou moins profonds (facies pâle, émacié, regard fixe, atone, sensibilité émoussée); du tremblement musculaire; une cachexie progressive avec impuissance génitale et anorexie, aboutissant à l'aliénation accom-

pagnée de tremblements généralisés et coupée d'hallucinations terrifiantes pouvant déterminer des actes impulsifs furieux.

Prop. thérap., indicat. — Le chanvre indien est utilisé soit comme hypnotique (dans le *bromidia*, v. c. m.), soit comme analgésique dans certaines migraines, plus souvent comme sédatif des douleurs gastro-intestinales (G. Sée).

Formes pharmac., doses. — *Extrait*, 20 à 80 centigr. *Teinture*, 2 à 3 gr. (par fractions). *Extrait gras* (forme de choix), 5 à 6 centigr. par jour en 3 fois. Ne pas employer le *baume de chanvre indien de Denzel* qui a causé des accidents toxiques.

L'usage des préparations précédentes sera toujours passager.

(Pour plus de détails, voir : G. ПΟΥСЕТ, *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 2^e série, p. 844).

Pilules (migraine) :

Extrait de chanvre indien cinq centigr.
Caféine 10 —

Une pilule semblable, d'heure en heure, jusqu'à dix, au maximum.

Potion (insomnie nerveuse) :

Extrait de chanvre indien . . . Un gramme vingt-cinq
Extrait de jus-quiame . . . cinquante centigr.
Lupulin 5 gr.
Julep gommeux . . . 100 —

Une à deux cuillerées à soupe, le soir.

Mixture antigestive :

Teinture de chanvre indien . . . 10 gr.
Teinture de coca 5 —
Teinture de belladone . . . 2 —

XXX à L gouttes dans un demi-verre d'infusion de camomille.

Potion antigestive :

Extrait de chanvre indien . Deux gr.
Extrait de coca Cinq —
Extrait de jusquiame . . . Un —
Sirop de Karabé 80 —
Eau chloroformée 100 —

Une à trois cuillerées à soupe, espacées d'heure en heure.

Charbon. — On distingue chez l'homme un *charbon interne* à porte d'entrée intestinale (ingestion de produits contaminés) ou pulmonaire (par inhalation), et un *charbon externe* par inoculation cutanée, *pustule maligne* ou *œdème malin* de beaucoup le plus commun.

I. Prophylaxie. — La diffusion de la *vaccination préventive des animaux*, en réduisant considérablement leur mortalité par le charbon, a rendu bien plus rare la maladie chez l'homme. Néanmoins, la viande des animaux morts du charbon ne doit pas être consommée; leurs corps seront incinérés, détruits par les acides, ou au moins inhumés à une grande profondeur. La désinfection des locaux contaminés s'impose. Malheureusement on ne peut stériliser, sans les détruire, les peaux, les crins, la laine ou les cornes provenant des animaux infectés. Mais des résultats sont déjà obtenus par une bonne ventilation des ateliers où sont manipulés les crins, et par l'installation de *bouches d'aération* entraînant au dehors les poussières du triage des laines.

II. Traitement. — Le *charbon externe* (*pustule maligne*, *œdème malin*), lésion primitivement locale, doit être détruit aussitôt que diagnostiqué, pour prévenir la généralisation. Ce but est atteint soit par le *thermo-cautère* (excision et débridements suivis de pansement antiseptique), soit par les caustiques chimiques : *chlorure d'antimoine liquide* (imbibant un tampon appliqué quelques heures), *potasse à l'alcool* (fragment enfoui dans une cavité creusée dans l'eschare) ou *sublimé* (poudre de sublimé comblant une incision cruciale faite au thermo-cautère). On peut encore cerner la lésion d'*injections interstitielles* quotidiennes, répétées jusqu'à régression de l'œdème et chute de l'eschare, avec des *dilutions fortes d'iode* (2 à 5 p. 100 dans l'eau iodurée), des solutions d'*acide phénique* (1 p. 100) ou de *sublimé*. Verneuil et Trélat, avant les injections (dans toute la zone œdémateuse), détruisaient l'eschare au thermo-cautère.

Au *charbon interne* (primitif ou secondaire à la *pustule maligne*), on oppose

les stimulants : *alcool*, à haute dose, *sulfate* ou *chlorhydrate de quinine* (30 centigr. toutes les 3 heures, Schultze) et l'antisepsie interne, réalisée surtout par la *teinture d'iode* (11 gouttes toutes les 2 heures dans un peu de lait) ou l'*acide phénique* (75 centigr. pour excipient 250 gr., une cuillerée à bouche toutes les 2 heures, Lavrof). Quand existe une lésion locale, elle doit être pansée au *sublimé* à 1 p. 1000 ou à l'*eau oxygénée*. Les *injections intraveineuses* quotidiennes de *collargol* (5 gr. de solution à 1 p. 100), sans traitement local, ont fourni à Fischer un beau succès. Le *charbon pulmonaire* est justiciable des *inhalations d'oxygène*.

Le *sérum anticharbonneux* (d'animaux immunisés) n'est encore que préventif, ou n'est curatif que dans les premières heures de l'infection.

Des soins appropriés seront appliqués aux complications telles que : l'*œdème de la glotte* (*trachéotomie*), les *infections secondaires* (*drainage*, *antisepsie*), les *catrices vicieuses* consécutives.

Charbon végétal. — Obtenu par carbonisation de bois légers (peuplier ou bourdaine).

Effets physiol. — Sec et bien pulvérisé, il absorberait 100 fois son volume de gaz; désinfectant et désodorisant des selles; provoquerait, à haute dose, l'hypersecretion des glandes de l'intestin. Retient énergiquement les alcaloïdes.

Prop. thérap., indicat. — Utilisé contre le météorisme par fermentations gastro-intestinales, contre les diarrhées fétides et certaines intoxications (champignons, arsenic, phosphore, strychnine, etc.). Entre, comme topique, dans la composition de certaines poudres dentifrices, mais s'accumule dans les interstices dentaires.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 1 à 20 gr. et plus par jour (n'est désodorisant qu'à fortes doses) en *cachets*, *tablettes*, *granulés*. — *Usage ext.* : en poudre, associé à la poudre de quinquina, à la pierre ponce pulv., etc.

Incompatib. — Avec le chlorate de potasse (mélange détonant), les alcaloïdes qu'il retient.

Cachets :

Charbon porphyrisé . . .	50 centigr.
Magnésie calcinée . . .	20 —
Poudre de colombo . . .	10 —

Pour un cachet. Cinq à dix par jour, entre les repas (tympanisme des dyspeptiques).

Poudre dentifrice :

Charbon porphyrisé . . .	30 gr.
Poudre de quinquina rouge . . .	20 —
Essence de menthe . . .	2 —

Charcot (Maladie de). — Voir SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE.

Charcot-Marie (Amyotrophie type). — Voir ATROPHIES MUSCULAIRES.

Charité (Vin diurétique de la). — Voir SCILLE.

Châteauneuf-les-Bains. — Petite ville du Puy-de-Dôme, sur la Sioule, affluent de l'Allier, à 25 km N.-O. de Riom. Altitude 558 m. Eaux froides et chaudes (14°-37°), gazeuses, bicarbonatées-sodiques, calciques et magnésiennes, fortement lithinées, faiblement sulfatées-chlorurées-sodiques et ferrugineuses. Utilisées sous forme de boisson, bains et douches. Toniques et reconstituantes.

Principales indications. — Affections rhumatismales et goutteuses, chloro-anémie, affections des voies digestives.

Châteldon. — Petite ville du Puy-de-Dôme, à 20 km de Vichy, sur la route de Thiers. Altitude 340 m. Eaux froides (10°-13°), gazeuses, bicarbonatées-calciques-sodiques-magnésiennes. Apéritives, toniques, reconstituantes et légèrement excitantes. Utilisées principalement sous forme de boisson et aussi de bains.

Principales indications. — Gastralgies, affections génito-urinaires, chlorose, anémie.

Châtel-Guyon. — Petite ville du Puy-de-Dôme, dans un repli des premiers contreforts des monts Dômes, à 20 km de Clermont-Ferrand et à 5 km O. de Riom. Altitude 360 m. Eaux thermales (27°-35°), gazeuses, chlorurées-magnésiennes-sodiques-potassiques-lithinées, bicarbonatées-calciques-magnésiennes-ferrugineuses, légèrement sulfatées-sodiques. Leur composition chimique est

extrêmement remarquable. L'acide carbonique combiné est insuffisant pour saturer toute la chaux et toute la magnésie) et nulle autre eau minérale, de la France ou de l'Étranger, ne peut leur être comparée dans leur action stimulante de toutes les fonctions du tube digestif et de ses annexes. Utilisées sous forme de boisson, de bains, de douches ascendantes, d'irrigations, de bains de piscine à eau courante, de douches chaudes ou froides.

Principales indications. — Affections gastro-intestinales, utérines, rénales, hépatiques, vésicales; obésité, chloro-anémie, lymphatisme, affections de l'appareil circulatoire, affections congestives.

Chaudesaigues. — Chef-lieu de canton du Cantal, sur le Rementalou, un des affluents de la Truèyère, dans une gorge sauvage, au pied des montagnes qui séparent l'Auvergne du Gévaudan. Altitude 650 m. Nombreuses sources hyperthermales (57°-81°5) et une source froide (Condamine), ferrugineuse. Les eaux thermales sont faiblement minéralisées, à prédominance de carbonate, chlorure et silicate sodiques, légèrement arsenicales. Utilisées sous forme de bains, de douches, de boisson.

Principales indications. — Affections rhumatismales, névralgies, affections des premières voies respiratoires, affections organiques du cœur consécutives au rhumatisme, scrofule, accidents éloignés de la syphilis.

Chaulmoogra (Huile de). — **Caract. phys. et chim.** — Huile épaisse, brune, acide, d'odeur et de saveur nauséuses, tirée des semences de *Gynocardia odorata* (Bixacées). Renferme les acides *gynocardique* et *palmitique*.

Prop. therap., indicat. — Paraît réellement efficace, à hautes doses longtemps poursuivies, contre la lèpre tuberculeuse, mais est trop souvent mal tolérée soit par le tube digestif (gastralgie, vomissements, diarrhée), soit par le tégument (érythèmes vésiculeux) ou l'hypoderme (injections douloureuses).

Formes pharmac., doses. — **Usage int. :** 1° Par gouttes, d'abord V matin et soir, puis augmenter de IV à VI par

jour jusqu'à C ou CC en 3 ou 4 fois, dans du thé chaud ou de l'infusion de menthe; continuer 2 à 3 mois, sauf intolérance (Brocq); 2° en capsules de 15 centigr. ou en cachets; 3° en injections hypodermiques, stérilisée et filtrée à la bougie Chamberland 5 c. c. 2 fois la semaine (Jeanselme). — **Usage ext. :** en pommade ou emplâtre (sur les tubercules non ulcérés).

Pommade :

Huile de Chaulmoogra . . .	2 à 4 p.
Vaseline	5 p.
Paraffine	1 p.

(Vidal).

Chaux. — Voir CALCIUM (OXYDE DE).

Chélidoine (Grande). — *Chelidonium majus* (Papavéracées). Le latex de la tige, caustique, est d'un emploi populaire contre les verrues et les cancers.

Cheltenham. — Grande ville d'Angleterre, comté de Gloucester, la plus riche de toutes les stations de la Grande-Bretagne par le nombre et la grande variété de ses sources. Altitude 100 m. Eaux froides (7°-19°) formant quatre groupes : 1° chlorurées et sulfatées-sodiques; 2° sulfatées-magnésiennes; 3° chlorurées et carbonatées-mixtes, ferrugineuses; 4° sulfureuses.

Chêne (Écorce de). — Utilisée en décoction (50 p. 1000) comme astringent (tannin), en lotions, bains locaux, injections vaginales, gargarismes.

Chicorée sauvage. — *Cichorium Intybus* (Composées). — Les feuilles et les racines sont utilisées comme amer laxatif. Entre, avec la rhubarbe, dans la composition du sirop de chicorée composé (pédiatrie).

Formes pharmac., doses. — Feuilles en infusion, 10 p. 1000. Racines en infusion, 20 p. 1000. **Extrait,** 1 à 5 gr. **Sirop composé,** 10 à 50 gr.

Chiendent. — *Triticum repens* (Graminées). Le rhizome, contenant des sels de potasse et de la triticine, sert à préparer, par infusion (20 p. 1000), une tisane diurétique, souvent additionnée de nitrate de potasse (4 gr.) et sucrée avec du miel (30 gr.).

Chloral (Hydrate de). — **Caract. phys. et chim.** — Masses cristallines

saccharoïdes ou cristaux prismatiques tabulaires, de saveur amère et brûlante, d'odeur pénétrante rappelant celle du melon; émettant des vapeurs à la température ordinaire; très solubles dans l'eau (1 gr. d'eau en dissout 3 gr. 85), l'alcool, l'éther, le chloroforme, les corps gras; vite altérables à l'air (à conserver en flacons de verre foncé bien bouchés). Absorbé rapidement, éliminé presque en totalité par l'urine à l'état d'acide urochloralique et, pour une faible part, en nature par le poumon. Une très petite quantité se dédouble dans l'organisme en chloroforme et formiate alcalin.

Effets physiol. et tox. — **Localement,** le chloral cause sur la peau de la rougeur avec cuisson, de la vésication ou même une eschare; *a fortiori* sur les muqueuses; très irritant pour celle de l'estomac (douleur, nausées, vomissements) qu'il peut nécroser et ulcérer; aussi le diluer toujours d'au moins 50 fois son poids de liquide. — **A l'intérieur,** à dose thérapeutique (1 à 4 gr.), détermine en 10 à 20 minutes, des bâillements puis un sommeil invincible de 4 à 6 heures, avec respiration et pouls ralentis, résolution musculaire, yeux convulsés en dedans, myosis, abaissement thermique (parfois plus d'un degré), réflexes conservés, réveil normal. **A plus hautes doses** (4 à 6 gr.), provoque un sommeil plus profond, plus long avec anesthésie relative, réflexes très affaiblis ou abolis. **A doses toxiques** (plus de 8 gr.) entraîne, après une phase passagère d'excitation, un sommeil lourd, foudroyant, accompagné de pâleur générale, de lividité faciale, d'hypothermie marquée, d'anesthésie complète étendue à la peau, aux muqueuses et à la cornée; de mydriase, d'une respiration d'abord accélérée puis ralentie, avec pouls arythmique, intermittent et filiforme, phénomènes aboutissant à une mort soit brusque (syncope cardiaque primitive, rare), soit plus lente par arrêt successif de la respiration puis du cœur, précédée de sueurs profuses. En somme, le chloral réduit la sensibilité et la réflectivité de l'écorce cérébrale et, à un moindre degré, de la moelle et du bulbe, les obnubilant

d'autant plus que la dose est plus élevée. Chez l'homme, l'anesthésie reste incomplète, sauf aux doses toxiques. La perte du pouvoir excito-moteur de la moelle entraîne une résolution musculaire remarquable, mise à profit pour combattre le tétanos et le strychnisme. *Sur le sang*, l'action directe de solutions trop concentrées détruit les hématies (d'où embolies pulmonaires, hémoglobinurie). *Sur le cœur*, le chloral exerce, même à dose thérapeutique, une influence dépressive (bradycardie ou arythmie, hypotension artérielle, dilatation ventriculaire) qui commande une grande réserve, dans son emploi, en cas d'insuffisance cardiaque et d'hyposystolie. Ses effets ralentissants sur la respiration et les oxydations doivent aussi en limiter l'usage dans les affections broncho-pulmonaires, l'asthme, et dans les pyrexies infectieuses. *L'intoxication chronique des chloralomanes* se traduit souvent par un syndrome simulant la paralysie générale : céphalée rebelle (insomnie ou sommeil invincible), vertiges, hébétude, déficit intellectuel, tremblements, anesthésie cutanée, fourmillements, crises épileptiformes, parésie ou paraplégie; en outre, la dyspepsie (gastralgie, vomissements, diarrhée), l'asthénie cardiaque et les stases viscérales sont constantes. On note souvent une rougeur persistante de la face, des joues, des oreilles, des conjonctives; les érythèmes multiformes sont fréquents (par vaso-dilatation paralytique). La mort est généralement due aux progrès de l'asystolie, de l'asphyxie, ou à l'albuminurie avec anasarque.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 1^{re} série, p. 602).

Prop. therap., indicat. — A dose convenable, le chloral amène un sommeil paisible, rarement troublé de rêves ou d'hallucinations, terminé par un réveil normal, mais parfois accompagné de lassitude, de lourdeur de tête et de sécheresse buccale, pour peu que la dose utile ait été dépassée. Celle-ci doit être plus faible chez les nerveux, les affaiblis, les anémiques, les enfants; plus forte chez les buveurs et les maniaques. L'in-

somnie liée à la congestion encéphalique, à la douleur, est rebelle au chloral qui, au contraire, dans le premier cas, exagère l'excitation. Par contre, les malades atteints de tétanos, ou intoxiqués par la strychnine, en tolèrent des doses considérables (jusqu'à 20 gr. par jour); chez eux, si le chloral ne guérit pas toujours, il amende les contractures, apaise la douleur, et, en relâchant leurs muscles, permet de les alimenter et de gagner du temps. En outre, il calme les convulsions de l'éclampsie, puerpérale ou infantile, et diminue l'agitation des choréiques. — *Localement*, est utilisé en lavages, dans son antiseptique des cavités muqueuses et comme antiprurigineux.

Formes pharmac., doses. — Il y a avantage à toujours administrer le chloral seul, en solutions suffisamment étendues (en ingestion) pour ménager la muqueuse gastrique, et à doses fractionnées, pour tâter les susceptibilités individuelles. **Dose hypnotique** : 2 à 4 gr., à moins d'accoutumance; chez les alcooliques, les maniaques, 5 à 8 gr. par fractions, en surveillant l'effet; contre le tétanos, le strychnisme, l'éclampsie, atteindre 6 à 8 gr. par jour et plus, mais peu à peu. En cas d'urgence, l'emploi de la *voie intraveineuse* (20 c. c. d'une solution au 1/20 injectés 3 à 4 fois par jour) est justifié. *Chez l'enfant*, 5 centigr. par année d'âge, en lavement, suppositoire ou potion. — Pour l'usage externe, solutions à 2 ou 3 p. 100.

Potion :

Hydrate de chloral . . .	2 à 4 gr.
Mucilage de gomme arabique	50 —
Sirop d'écorce d'oranges	50 —
Essence de menthe	III gouttes.

Par cuillerées à soupe dans un quart de verre d'eau, de demi-heure en demi-heure jusqu'à effet somnifère.

Sirop :

Hydrate de chloral . . .	2 à 4 gr.
Solution saturée de bicarbonate de soude	10 —
Sirop de menthe	90 —
Chloroforme	II gouttes

Par cuillerées à soupe diluées, de demi-

heure en demi-heure jusqu'à effet (préférable au sirop de chloral du Codex, altérable et irritant).

Lavement :

Hydrate de chloral . . .	4 à 6 gr.
Lait bouilli	300 —
Jaune d'œuf	n° 1

Suppositoire :

Hydrate de chloral	3 gr.
Blanc de baleine	3 —
Beurre de cacao	2 —

Chloral-antipyrine. — Voir HYPNAL.

Chloralamide. — **Caract. phys. et chim.** — Obtenu par action du chloral anhydre sur la formiamide. Cristaux blancs, inodores, amers, non caustiques, solubles dans 9 p. d'eau froide, 1 p. 1/2 d'alcool à 90°; dédoublé (en chloral et formiamide) par la chaleur (au-dessus de 60°) et les alcalis; s'élimine par l'urine à l'état d'acide urochloralique.

Prop. therap., indicat. — Hypnotique inférieur au chloral, aussi irritant pour l'estomac et déprimant pour le cœur, provoquant parfois une phase d'excitation plus marquée. Convient surtout à l'insomnie sans douleur des neurasthéniques et des vieillards. Contre-indiqué chez les cardiaques et les néphrétiques.

Formes pharmac., doses : 1 gr. 50 à 3 gr. par jour, par cachets de 25 centigr. ou en solution acidulée (pour éviter le dédoublement).

Potion :

Chloralamide	2 à 3 gr.
Alcoolat de menthe	15 —
Sirop simple	60 —

A prendre en une seule fois.

Chloralimide. — **Caract. phys. et chim.** — Résulte de la déshydratation du chloralammoniaque par la chaleur. Aiguilles longues, incolores, inodores, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, les corps gras.

Effets physiol. et tox. — Encore mal étudiés; n'offre nul avantage en thérapeutique sur le chloral.

Chloralose. — **Caract. phys. et chim.** — Combinaison du chloral et du glu-

cose. Petites aiguilles fines, de saveur amère nauséuse, peu solubles dans l'eau froide, bien plus dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther, rapidement altérables par les alcalis. Sans action irritante.

Effets physiol. et tox. — Provoque chez l'homme, à dose thérapeutique, un sommeil calme (sauf chez les nerveux) succédant parfois à une phase d'ivresse psychique, accompagné, au début, de congestion de la face et terminé par un réveil sans troubles. Agit électivement sur l'écorce grise cérébrale, mais respecte la réactivité spinale qui se trouve exaltée, quoique les excitations douloureuses ne soient pas perçues. Dépourvu du reste d'action irritante sur le tube digestif et d'action dépressive sur la tension sanguine et sur le myocarde dont l'énergie est plutôt accrue. Ne trouble la respiration qu'à doses toxiques (mouvements de plus en plus faibles et irréguliers, puis arrêt). Son inconvénient majeur est de provoquer trop souvent, chez les névropathes, des accidents passagers mais émouvants (tremblements convulsifs généralisés, raideur cataleptique, spasmes de la mâchoire, incontinence d'urine et des fèces) qui en contre-indiquent l'emploi dans toutes les affections spasmodiques et convulsives.

Prop. therap., indicat. — Hypnotique n'ayant pas les inconvénients du chloral en cas d'insuffisance cardiaque, mais contre-indiqué dans tous les états convulsifs et chez les névropathes. A employer avec précaution.

Formes pharmac., doses. — 40 à 50 centigr., toujours par cachets de 10 centigr. (pas plus) répétés de demi-heure en demi-heure, avec une infusion chaude.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 1^{re} série, p. 676).

Chlorate de potasse. — **Caract. phys. et chim.** — Lames hexagonales blanc nacré, de saveur fraîche, solubles dans 17 p. d'eau froide, 2 p. d'eau bouillante, 30 p. de glycérine, presque insolubles dans l'alcool et l'éther. Donne des mélanges détonants avec toutes les substances organiques et nombre de produits